

# PARCOURS VOIES D'EXÉCUTION

Comme en cuisine, les épices changent un plat, la maîtrise des mesures conservatoires et voies

d'exécution relèvera votre dossier !

À quoi sert d'obtenir pour son client un jugement de condamnation de son débiteur si ce dernier a mis à profit le temps de la procédure pour organiser son insolvabilité ?

À quoi sert d'obtenir pour son client un jugement de condamnation de son débiteur si l'on ne sait comment obtenir le versement effectif des fonds ?

Le parcours « voies d'exécution » poursuit l'objectif de vous faire acquérir les principaux réflexes en la matière et de vous familiariser avec cette matière moins aride qu'il n'y paraît.

Il est ouvert aux élèves avocats en formation initiale et aux avocats en formation continue.

**OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :** acquérir les fondamentaux en conseil et en contentieux

**NIVEAU 1 :** acquisition des connaissances

**SPÉCIALITÉ :** droit des mesures d'exécution

**PUBLIC VISÉ :** les avocats en exercice

**PRÉREQUIS :** néant

**CONTENU DU PARCOURS :**

**Mercredi 25 mars 2020 de 18h à 21h**

Séance introductive

**Jeudi 26 mars 2020 de 18h à 20h**

Apprendre à lire les documents : lecture des documents comptables

**Jeudi 26 mars 2020 de 20h à 22h**

Apprendre à lire les documents : lecture des états hypothécaires

**Vendredi 27 mars 2020 de 18h à 20h**

Les mesures conservatoires : le choix de la mesure

**Vendredi 27 mars 2020 de 20h à 22h**

Les mesures conservatoires : la mise en œuvre de la mesure

**Lundi 30 mars 2020 de 18h à 20h**

L'exécution mobilière : le choix et la mise en œuvre des procédures d'exécution mobilière

**Lundi 30 mars 2020 de 20h à 22h**

L'exécution mobilière : le contentieux des mesures d'exécution mobilières

**Mardi 31 mars 2020 de 18h à 20h**

La conduite d'une procédure de saisie immobilière (du point de vue du créancier)

**Mardi 31 mars 2020 de 20h à 22h**

Les mesures d'exécution contre l'Etat

**Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020 de 18h à 20h**

Les incidents de saisie immobilière – l'audience d'orientation

**Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020 de 20h à 22h**

L'exécution hors saisie (licitation et vente sur liquidation judiciaire)

**Jeudi 2 avril 2020 de 18h à 20h**

L'audience d'adjudication et ses suites (point de vue du créancier, du débiteur, des créanciers inscrits, de l'adjudicataire)

**Jeudi 2 avril 2020 de 20h à 22h**

L'exécution internationale (les outils européens, l'exequatur etc...)

**SUPPORT PÉDAGOGIQUE :** PowerPoint



**Julie COUTURIER,**  
avocat à la cour, AMCO

Titulaire du DEA de droit privé général de Paris I, elle a prêté serment le 1<sup>er</sup> mars 1995.

Elle est associée du cabinet JCD avocats dédié au droit de l'exécution, du patrimoine et de l'immobilier.

Membre du conseil de l'ordre de 2009 à 2011 et secrétaire du conseil en 2011, Julie COUTURIER est administrateur de l'association Droit & Procédure depuis 2003 qu'elle a présidée de 2013 à 2015.

Elle assure de nombreuses formations en matière de voies d'exécution et plus particulièrement de saisie immobilière, notamment auprès d'éditeurs juridiques (LexisNexis, Dalloz, Gazette du Palais).

## Inscription avocats

**TARIF : 216€ TTC**

Les frais d'inscription à cette formation peuvent être pris en charge par le [FIF-PL](#)



27h validées

